Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260702-2026_067-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 02 JUILLET 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage du PV : 10/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 14

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Était absente : Mme Patricia HOTCHKISS.

Étaient représentés : Mme Gwennolé BORDIER pouvoir à M. Daniel BALLUAIS, Mme Monivahn RATINOM pouvoir à Mme Anne VICENZOTTI.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-067 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur Le Maire expose :

Madame le Maire expose que, si aucun texte n'impose la désignation d'un correspondant sécurité routière, l'État encourage les communes à identifier un élu référent afin de faciliter la mise en œuvre locale des actions de prévention, en lien avec la Préfecture, les forces de sécurité intérieure et les établissements scolaires.

Ce correspondant a notamment pour rôle :

- Suivre les actions départementales du Document Général d'Orientation (DGO),
- Coordonner les actions communales de prévention (sensibilisation, sécurité scolaire, partage de la voirie),
- Conseiller le maire sur les problématiques de mobilité et d'accidentalité.

Même si cette fonction ne repose pas sur un texte spécifique équivalent à celui du correspondant défense, elle trouve son fondement dans la compétence générale de police du maire (articles L.2212-1 et suivants du CGCT) en matière de sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260702-2026_067-DE

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Christophe GILLES comme correspondant sécurité routière,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

MAIRIE DE BILLE
35

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.